

DELIBERATION

REUNION DU 27 FEVRIER 2017

Convocation du 21 février 2017

Affichage du 2 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 27 février, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C. PICHOT, F. TANTY, adjoints,
G. BOUAZIZ, T. HERNANDO (arrivée à 20 H 55), D. LEJEUNE,
B. LEMAIRE, M.P. PLANTE, F. RIBOUST.

Étaient absents excusés : J.C. FOUQUET (pouvoir à A. BOUTIN), D. BAËTÉ.

Élection du secrétaire de séance

M.P. PLANTE est élue secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, le maire informe les conseillers de la démission de C. MULLER, pour raisons professionnelles. Le courrier de démission a été adressé à la Préfecture.

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2017

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2017 est adopté à l'unanimité, moins une abstention (F. TANTY pour absence).

Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I.) : demandes de subventions pour investissements 2017

Le maire rappelle que ce fonds, versé par le Conseil Départemental, remplace le F.D.A.I.C. (Fonds d'Aide aux Communes). Il ajoute que les projets envisagés doivent être présentés d'abord aux conseillers départementaux. Après accord de ces derniers, les dossiers peuvent être déposés sur la plateforme du Conseil Départemental.

Le maire présente ensuite les différents projets pour 2017 :

1/ Le maire expose que dans la continuité des travaux d'entretien des bâtiments communaux, le ravalement extérieur et les peintures des fenêtres de la salle polyvalente sont prévus. En 2015 et 2016, a été effectué le ravalement du bâtiment mairie / bibliothèque.

Le devis présenté s'élève à 6.772 euros H.T. (8.126,40 euros T.T.C.). La subvention demandée, à hauteur de 30 %, serait de 2.031,60 euros, et le reste à financer par la commune s'élèverait à 6.094,80 euros.

A la question de C. PICHOT, le maire répond que la salle polyvalente dispose de double vitrage.

2/ Toujours dans le cadre de la rénovation des bâtiments, la porte d'entrée actuelle de la salle polyvalente nécessite d'être changée. Elle s'est abîmée plus rapidement que les portes-fenêtres sur l'arrière, certainement du fait de son exposition. Le devis propose un modèle avec châssis en aluminium, plus résistant, un système anti-panique et du double vitrage. Le maire évoque un vitrage retardataire d'effractions, ainsi qu'un groom (suite à la question de G. BOUAZIZ). Il ajoute que des renforts sont prévus pour protéger le parement de briques de chaque côté de la porte.

Le montant H.T. du devis est de 4.264 euros (5.116,80 euros T.T.C.). La subvention, à hauteur de 30 %, s'élèverait à 1.279,20 euros, et le reste à financer serait de 3.837,60 euros.

3/ Le troisième projet consisterait en la pose d'une porte pour fermer l'ancien préau dans la cour de la mairie (à l'identique de l'autre côté). L'arrêt de bus scolaire ayant été transféré place du Frou, ce local n'est plus utilisé par les administrés. Après fermeture, il permettrait le stockage de matériel technique, afin de libérer de l'espace dans l'atelier municipal.

Le montant H.T. du devis s'élève à 2.548,84 euros (3.058,61 euros T.T.C.). La subvention, également de 30 %, s'élèverait à 764,59 euros, et la part d'autofinancement serait de 2.294,02 euros.

F. TANTY demande si ce projet sera accepté, le règlement du F.D.I. stipulant un minimum de subvention de 1.000 euros. A. BOUTIN répond qu'il a eu une promesse orale du conseiller départemental, et que les trois projets s'inscrivent dans le thème « rénovation de bâtiments publics ».

Le maire souligne que pour 2017, il n'a pas été retenu de gros travaux, mais de l'entretien et de la rénovation.

Il y aura également la réhabilitation de la mare, dont les travaux devraient débuter en mars. Par ailleurs, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a débuté, et se déroulera sur deux ans.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour demander les subventions pour les trois projets présentés, et autorise le maire à effectuer les formalités nécessaires.

Le maire évoque ensuite l'achat d'un barnum (tente de réception), d'une surface de 50 m², qu'on peut fermer sur les côtés, pour un montant de 1.158,20 euros H.T. Il rappelle que depuis quelques années, nous avons un accord verbal pour disposer du barnum de Soulaire, en échange de nos bancs pour leur ball-trap.

Cette dépense pourrait bénéficier d'une aide financière du Fonds de Péréquation, et éventuellement, d'une enveloppe parlementaire.

B. LEMAIRE demande pour quelles occasions ce barnum serait utilisé. Le maire répond : repas du 14 juillet, fête de la musique, vide-greniers, fête de l'école. En revanche, ce matériel ne serait pas prêté aux particuliers.

T. HERNANDO arrive à ce moment de la réunion (20 h 55).

Le conseil donne un accord unanime à l'achat de cette tente de réception.

Renouvellement du contrat SEGILOG (logiciels informatiques)

Une copie du contrat proposé a été transmise aux conseillers. Il s'agit du renouvellement de contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, pour un montant de 2.250 euros H.T. par an pour le droit d'utilisation des logiciels + 250 euros H.T. par an pour la maintenance et la formation.

G. BOUAZIZ évoque l'entretien des appareils. Le maire répond qu'il s'agit d'un autre prestataire.

Le maire évoque le fait que la Préfecture considère désormais que cette dépense n'est pas un investissement, et nous refuse donc la récupération de T.V.A. F. TANTY propose de solliciter le sénateur pour poser la question au ministre.

F. TANTY regrette, par ailleurs, qu'il s'agisse d'un forfait, dû même si l'on n'utilise pas toutes les applications, et dans l'avenir encore moins, dans le cadre des compétences transférées.

Le conseil donne un accord unanime au renouvellement de ce contrat, et autorise le maire à signer les documents y afférents.

Questions diverses

P.L.U. : le maire évoque les différentes réunions, au cours desquelles des questions émergent, notamment, le problème des bâtiments frappés d'alignement, jusqu'à présent géré par le Département. Un rendez-vous a eu lieu avec le responsable des routes au Conseil Départemental, qui a expliqué que la commune pouvait renoncer aux alignements. Il faut, dans ce cas, incorporer au P.L.U. des emplacements réservés, pour les surfaces concernées.

Le maire explique que pour les immeubles frappés d'alignement, le propriétaire est limité dans les travaux qu'il peut effectuer. Il peut faire de l'entretien courant, mais pas de consolidation. L'emplacement réservé est moins contraignant pour le particulier.

F. TANTY exprime sa réticence, notamment pour les trottoirs. La commune n'ayant pas les moyens de créer des trottoirs normaux (d'une largeur d'1,40 m), avec les emplacements réservés, il sera encore plus difficile de récupérer les zones concernées.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du P.L.U., une réunion s'est tenue avec les agriculteurs et Madame RIOU de la Chambre d'Agriculture, afin d'envisager l'avenir des exploitations. Tous les agriculteurs présents ont affirmé la pérennité de leur exploitation.

C. PICHOT évoque, par ailleurs, l'accès à la rue de l'Avenir, à élargir en face de l'église.

Le maire évoque également un chemin qui longerait la D906 pour permettre aux agriculteurs de circuler.

Fibre optique : La réunion publique a eu lieu le 9 février. Le maire évoque des problèmes dans le lotissement des Bruyères, dus notamment à des gaines enterrées ou écrasées. Il a rappelé que le règlement d'urbanisme interdit totalement les dérogations pour un passage en aérien.

Certains administrés sont d'ores et déjà raccordés, et satisfaits.

C.C.I.D. : Comme chaque année a eu lieu la tenue de cette réunion qui permet de répertorier les nouvelles constructions, pour les taxes. Le maire évoque un problème de suivi des dossiers au service fiscalité de la D.D.T., depuis le 1^{er} juillet 2015.

Chartres Métropole : Nous avons reçu la décision de la CDCI (réunie en séance restreinte, puis en séance plénière). Un accord unanime a été obtenu pour l'entrée des communes. Reste la question de la date : 1^{er} juillet ? Une réunion est programmée vers le 20 mars (le Préfet actuel quitte le département le 13 !).

Le maire évoque ensuite une réunion avec la CdC des Portes Euréliennes, mercredi prochain, pour étudier les problématiques qui vont se poser avec la sortie des communes, notamment le périscolaire, la cantine, les taps...

Pour la cantine, nous avons actuellement une convention, et nous payons le déficit...

Pour les taps, si nous devons régler une participation, il conviendra de récupérer l'argent versé au Sirp.

Le maire exprime que Mme RAMOND, la présidente, semble disposée à collaborer, mais préférerait une sortie au 1^{er} janvier 2018, pour une gestion budgétaire plus simple.

Le maire rappelle les dates des élections présidentielles : 23 avril et 7 mai. Les conseillers peuvent d'ores et déjà donner leurs disponibilités pour les permanences, sachant que chaque créneau horaire est augmenté d'1/4 d'heure, puisque les bureaux électoraux fermeront à 19 heures, au lieu de 18 heures.

11 et 18 juin : élections législatives.

Le maire évoque une modification récente pour les terrains constructibles. Dorénavant, la commune devra demander à ENEDIS, moyennant la somme de 586,50 euros, si la puissance existante est suffisante pour une future construction. Si la demande n'est pas faite, et qu'une augmentation de puissance électrique est nécessaire, les travaux seront à la charge de la commune.

Dates des prochaines manifestations communales :

- Carnaval : 25 mars
- Fête de la musique : 18 juin
- Vide-greniers : 25 juin

Prochaines réunions : Commission des Finances, le 7 mars, Conseil Municipal (pour les comptes administratifs 2016 et les budgets primitifs 2017), le 30 mars.

Le maire évoque un dépôt de gerbe, le 19 mars, par la FNACA, à 15 h 30.

Tour de tapis

G. BOUAZIZ : demande si les demandes de parrainage arrivent en mairie pour les élections. A. BOUTIN répond qu'il en reçoit tous les jours, mais ne répondra pas, car il estime que cela engage la commune, et d'autre part, il se définit comme un maire sans étiquette.

J. CHEUL : signale le panneau « Chartainvilliers » sur la route de Jouy. Il manque des lettres.

B. LEMAIRE : signale, à son tour, un affichage « danger de mort » sur un poteau ENEDIS, depuis un certain temps, dans la même zone.

Par ailleurs, rue de la Mairie, un câble enroulé autour du câble téléphone, est posé au sol...

La séance est levée à 22 h 20.

Délibérations :

02 / 2017	Demande de subvention FDI - Ravalement salle polyvalente
03 / 2017	Demande de subvention FDI - Porte d'entrée salle polyvalente
04 / 2017	Demande de subvention FDI - Fermeture préau
05 / 2017	Achat d'une tente de réception
06 / 2017	Renouvellement contrat de prestations informatiques
07 / 2017	Dépenses d'investissement - budget commune